



les trophées Uracén

2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR





SOMMAIRE

03. PRÉSENTATION

04. POURQUOI PARTICIPER

05. LES TROPHÉES 2021

06. CRITÈRES

07. AGENDA

08. PROCÉDURE

09. RÉGLEMENT

II. DOSSIER DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION

L'Uracen, Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives des Hauts-de-France, est une association loi 1901 au service des associations et des collectivités locales. Pôle d'accompagnement et de formation pour la vie associative et culturelle en région Hauts-de-France, l'Uracen informe et accompagne les associations sur leur environnement juridique, fiscal et social par la mise en place de formation.

Notre mission



Accompagner

L'URACEN vous accompagne dans la gestion de votre association et vos projets.



(In)former

L'URACEN vous propose des formations et répond à toutes vos questions concernant la vie associative. Vous pouvez retrouver l'actualité associative sur notre newsletter et notre page actualités.



Échanger

L'URACEN c'est intégrer un réseau régional, un lieu de rencontre de nouveaux partenaires, un relais de vos informations (manifestations, actualités) pour gagner en visibilité.

En quelques chiffres

230

Associations adhérentes

Issues du champ de la culture et de l'éducation.

50

Collectivités adhérentes

Des Hauts-de-France, pour des formations locales.

80

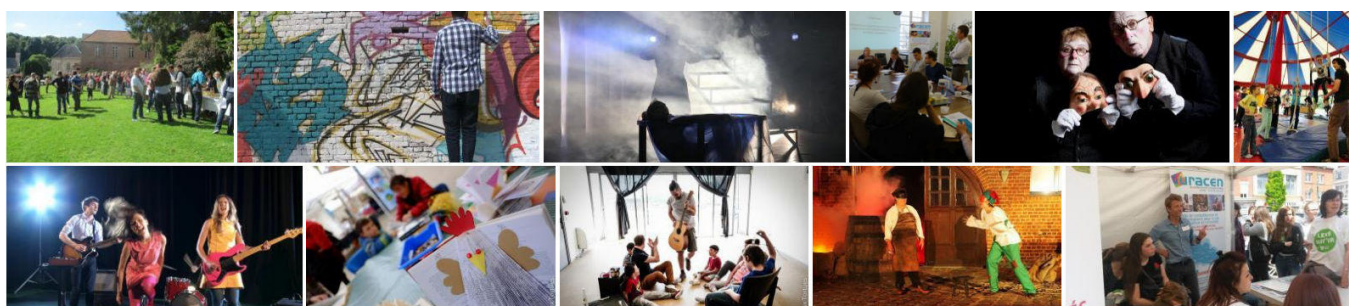
Formations - rencontres

Autour de thématiques variées.

54

Ans d'expérience

Au service des bénévoles et de la vie associative.



POURQUOI PARTICIPER ?

Les bonnes raisons de devenir candidat



VALORISEZ VOTRE IMAGE

- Bénéficiez d'un relais **média exceptionnel**
- Gagnez en **image**
- Gagnez en **notoriété**
- Gagnez en **visibilité**
- Faites découvrir vos **compétences**
- Boostez votre **développement**



PARTAGEZ VOTRE TALENT

- Mettez en avant **vos structure, vos équipes et vos partenaires**
- Manifestez **vos capacité** à créer et à innover
- Démontrez **vos caractère** original, créatif, pointu ou insolite
- Inspirez **les autres associations et collectivités**



SOYEZ RÉCOMPENSÉS

- Valorisez votre victoire et votre savoir-faire par la remise d'un **trophée unique**
- Remportez des **dotations offertes par nos partenaires**.



GAGNEZ EN RECONNAISSANCE

- Faites **valoir vos compétences, valorisez vos initiatives, vos talents, vos savoir-faire**
- Bénéficiez du regard d'un **jury d'experts** représentatifs du secteur
- Recevez votre **prix** devant un public
- Faites-vous **connaître** auprès de vos confrères

LES TROPHÉES 2021

Thématique 2021 : la résilience

« Les Trophées Uracen » est le concours des initiatives au service des publics de la Région Hauts-de-France. Ces trophées ont pour objectifs de récompenser, valoriser et promouvoir les initiatives et projets culturels, artistiques ou éducatifs en Hauts-de-France.

Cette initiative doit mobiliser des acteurs locaux et être au service des publics.



**PRIX
COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE**

Ce trophée valorise la meilleure initiative au service des publics menée en 2020 ou en 2021 par une collectivité territoriale.



**PRIX
ASSOCIATION
CULTURELLE**

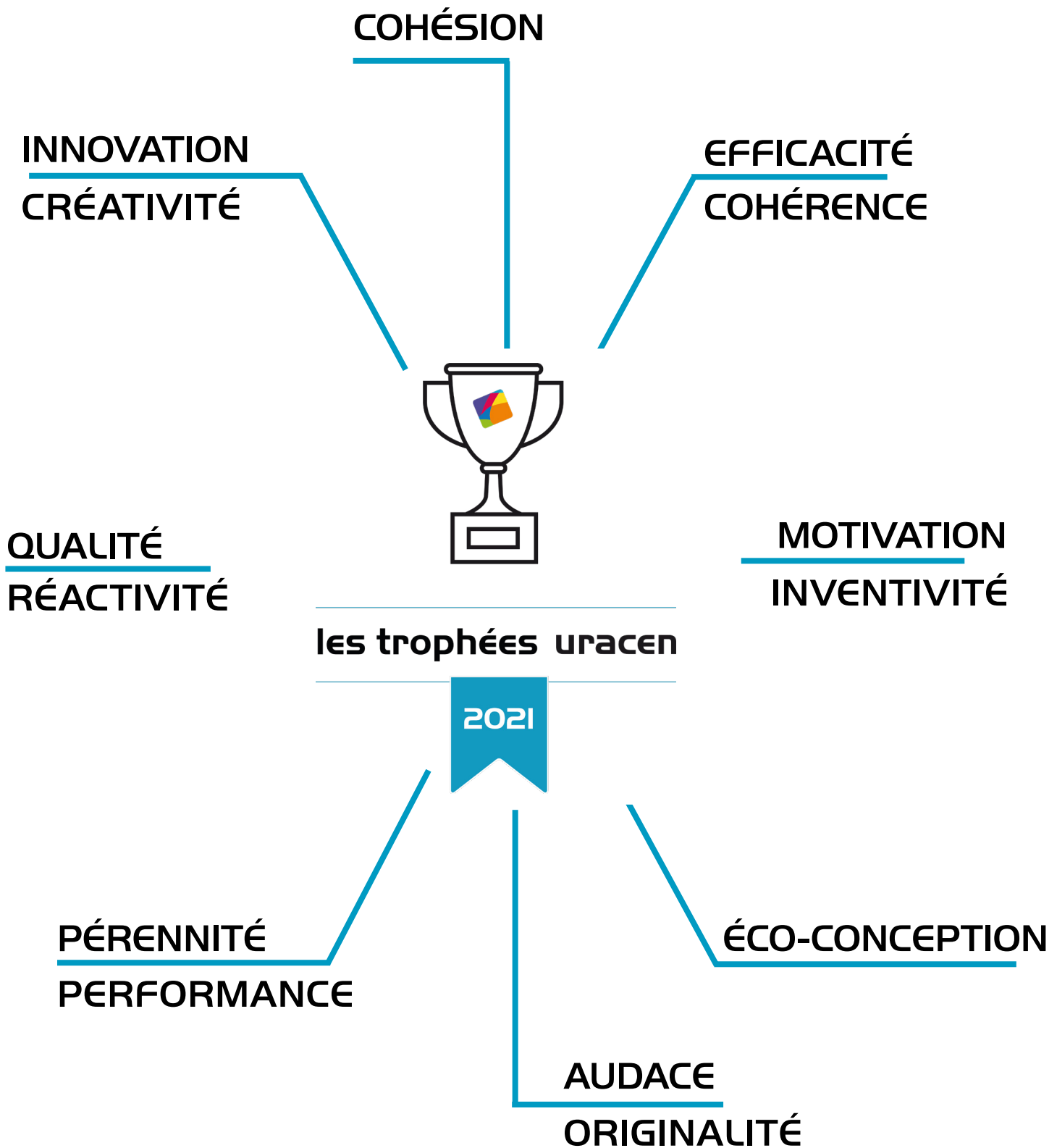
Ce trophée valorise la meilleure initiative associative visant à continuer ou à relancer son activité en direction de son public menée en 2020 ou 2021.



**PRIX COUP DE
CŒUR DU JURY**

Ce prix est ouvert à toutes structures associatives et aux collectivités territoriales. Cette année, le prix du Jury récompensera la structure la plus résiliente, celle qui a su le mieux s'adapter à la situation sanitaire.

CRITÈRES



AGENDA

1^{ER} JUILLET

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

30 SEPTEMBRE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

DÉBUT OCTOBRE

TOURNAGES DES VIDÉOS

(30 MINUTES PAR CANDIDAT)

DÉBUT OCTOBRE

RÉUNION DE DÉLIBÉRATION

MI-OCTOBRE

CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

PROCÉDURE

Comment procéder au dépôt de votre demande ?

Le concours concerne les acteurs de la région Hauts-de-France.
Il est ouvert à tous type de projets menés, réalisés et achevés au cours de l'année 2020 ou 2021 par des associations ou de collectivités territoriales.

Procédure de candidature :

1

Inscrivez-vous en remplissant les éléments concernant votre candidature à la page 12 de ce dossier.

2

Expliquez votre projet avec un maximum de précision.

3

Envoyez votre dossier complété à l'adresse mail trophees@uracen.org.

4

Vous pouvez nous transmettre des éléments complémentaires par mail à trophees@uracen.org.

5

Merci d'attendre l'accusé de réception de notre équipe.

RÉGLEMENT

Art. 1 : Organisation

U.R.A.C.E.N (Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives du Nord Pas de Calais - Picardie), association à but non lucratif loi 1901, organise le concours « les Trophées URACEN », régi par les dispositions figurants aux articles ci-après. L'appel à candidatures se fait du 1er juillet au 30 septembre 2021.

Art. 2 : Candidats

Trois prix seront décernés en octobre 2021 au cours de la cérémonie de remise des prix des Trophées URACEN. La participation au concours, pour l'obtention de ces prix, concerne toutes les associations (et notamment dans les domaines culturel et éducatif) ou les collectivités territoriales de la région Hauts-de-France. Le concours URACEN est ouvert à tous types d'associations et aux collectivités territoriales (membre ou non de URACEN).

Art. 3 : Critères d'éligibilité

Pour participer, il conviendra de présenter un projet ou une action qui a été mené, réalisé et achevé au cours des années 2020 ou 2021. Un dossier de candidature en ligne devra être rempli intégralement et de façon lisible afin d'être soumis aux différents critères de sélection : cohérence, efficacité, innovation, créativité, qualité, audace, pérennité, réactivité, adaptabilité, écoconception, motivation, performance...

Art. 4 : Clause de confidentialité

Toutes les personnes - organisateurs, partenaires, membres du jury - ayant eu connaissance des dossiers de candidature, sont tenues à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets. La campagne de communication prévue dans le cadre du concours ne divulguera aucune information confidentielle. Les dossiers de candidature transmis par les participants à l'organisateur ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Art. 5 : Composition et délibération du jury

Le jury sera composé de partenaires de l'association ainsi que de membres. Le jury sera divisé en 3 commissions et les réunions divisées en 2 parties (désignation des nominés en catégories principales et désignation des nominés en catégories transversales).

Art. 6 : Désignation des lauréats

La liste des candidats nominés arrêtée par le jury est soumise par le vote confidentiel des membres du jury. Après une nouvelle étude des dossiers, un lauréat par catégorie sera récompensé (3 lauréats en tout).

Art. 7 : Obligation et récompense

Le trophée est une récompense honorifique. Chaque lauréat se verra remettre un trophée symbolique ainsi qu'une récompense (pour les prix Associations et Coup de cœur du jury) lors de la cérémonie de remise de prix qui aura lieu en octobre 2021. Les lauréats et nominés s'engagent à être présents ou à se faire représenter le jour de la cérémonie de remise de prix. Chaque lauréat se verra remettre, dans un premier temps, un trophée symbolique selon sa catégorie. Dans un deuxième temps les lauréats des prix Associations et Coup de Cœur de jury se verront remettre une récompense financière de 500 euros.

RÈGLEMENT

Art. 8 : Droits d'utilisation

Les lauréats et les nominés autorisent gracieusement, sans prétention à une rémunération de quelque type que ce soit, la captation d'une vidéo, et de la voix, sa diffusion, sa publication et la représentation des noms, adresses, images (personne morale et personne physique) ainsi que leur utilisation, notamment le jour de la cérémonie, et ce, sans restriction de durée. Les lauréats pourront utiliser le label et le logotype des Trophées URACEN pour une période d'un an à compter de l'année d'attribution du trophée, soumis à l'acceptation préalable de l'association URACEN.

Art. 9 : Responsabilité

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si le concours des Trophées URACEN devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Art.10 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants (candidats et jurés) bénéficient d'un droit d'accès, de rectification des données les concernant, et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Art. 11 : Fourniture du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande écrite ou mail.

Art. 12 : Procédure d'inscription aux Trophées URACEN

L'inscription se déroule sur le site uracen.org ainsi que sur la page facebook de URACEN. Dans le cas où le projet est une coproduction, les candidats ont la possibilité de présenter ensemble le même dossier.

Le candidat inscrit ses coordonnées, ainsi que toutes les informations nécessaires au traitement de son dossier. En vous inscrivant, vous nous assurez avoir obtenu l'accord de votre conseil d'administration ou autorité territoriale.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

I - VOTRE IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Structure :

Mail :

Téléphone :

Êtes-vous :

UNE ASSOCIATION

UNE COLLECTIVITÉ

Présentez votre structure :

II - CHOIX DU PRIX

A quel trophée souhaitez-vous vous inscrire ?

PRIX COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

PRIX ASSOCIATION CULTURELLE ET/OU ÉDUCATIVE

PRIX COUP DE CŒUR DU JURY

III - DESCRIPTION DU PROJET

Quel est le nom du projet présenté ?

Quelle a été la cible ? (Adhérents, Public, Usagers...)

Quelles actions ont été mises en place ?

Quelles ont-été les difficultés rencontrées dans l'organisation, la conception et/ou la réalisation de votre projet ?

Quelles ont été les retombées du projet ?

Quel est votre ressenti global, à posteriori sur votre projet ?

Y'a-t-il une volonté de faire évoluer, reconduire le projet ?

Un dernier point à ajouter ? (Questions, commentaires..)

Merci d'envoyer votre dossier complété avec le règlement signé :

- par mail : trophees@uracen.org

- par voie postale : 177 rue du Général de Gaulle, 59110 La Madeleine

Si vous souhaitez ajouter des pièces complémentaires à votre dossier
(articles de presse, vidéos, photos...).

Merci de nous les adresser à trophees@uracen.org en précisant dans
l'objet le nom de votre structure et de votre projet.